



FICHE DE CONTACT ET D'INSCRIPTION – LE ROND POINT DE LA DANSE

SAISON 2025-2026

LE RESPONSABLE LÉGAL (Tous les champs sont obligatoires)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

J'indique mon email lisiblement : _____

En cochant cette case, j'accepte de recevoir également des informations commerciales par email (stages, shooting photo, nouveaux planning, etc...)

Pour les danseurs adultes, personne à contacter en cas d'urgence.

Nom : _____ Téléphone : _____

RGPD : Le Rond-Point de la Danse recueille vos données pour traiter votre demande d'inscription. Ces données, conservées pendant 3 ans, sont exclusivement utilisées par Le Rond-Point de la Danse et ne seront pas partagées avec des tiers. Conformément à la loi Informatique et Libertés et au RGPD, vous pouvez accéder, rectifier ou supprimer vos données personnelles en envoyant un mail à lerondpointdeladanse@hotmail.com avec pour objet « Droit des personnes ».

DISCIPLINES (L'inscription à un cours est ferme et définitive)

Nom et Prénom de l'**élève 1** : _____

Date de naissance : _____

Etablissement scolaire fréquenté (pour les enfants) : _____

Nom et Prénom de l'**élève 2** : _____

Date de naissance : _____

Etablissement scolaire fréquenté (pour les enfants) : _____

Nom et Prénom de l'**élève 3** : _____

Date de naissance : _____

Etablissement scolaire fréquenté (pour les enfants) : _____

FRAIS D'INSCRIPTION POUR TOUS

Nombre d'**élèves** inscrits, **ci-dessus** : _____ x 35€ = + _____ A

Tourner la page SVP

CALCUL ABONNEMENT – DANSE

Mettre une croix dans la grille ci-dessous, dans la colonne de chaque élève pour chaque discipline choisie.

LA DANSE													
Elève 1	Elève 2	Elève 3	Discipline(s)	Jour	Horaires	Durée du cours	Elève 1	Elève 2	Elève 3	Discipline(s)	Jour	Horaires	Durée du cours
			Eveil	Lundi	17h00-18h00	1h				Moderne Préparatoire-Elémentaire	Mercredi	11h30-12h30	1h
			Eveil	Mercredi	09h30-10h30	1h				Moderne Elémentaire	Mercredi	14h45-15h45	1h
			Initiation	Mercredi	10h30-11h30	1h				Moderne Intermédiaire	Mercredi	17h15-18h30	1h15
			Initiation	Vendredi	17h00-18h00	1h				Moderne Intermédiaire-Perfectionnement	Lundi	18h00-19h30	1h30
			Classique Préparatoire	Mardi	17h00-18h00	1h				Moderne Avancé	Vendredi	18h00-19h30	1h30
			Classique Elémentaire	Mercredi	13h45-14h45	1h				Moderne A	Lundi	19h30-21h00	1h30
			Classique Intermédiaire	Mercredi	16h00-17h15	1h15				Moderne A	Jeudi	20h15-21h15	1h
			Classique A	Mardi	19h45-21h00	1h15				Moderne A	Vendredi	19h30-21h00	1h30
			Acro Danse & Chorégraphie	Mercredi	18h30-19h30	1h				Hip-Hop Préparatoire-Elémentaire	Jeudi	17h00-18h00	1h
			Classique Néoclassique	Mardi	18h00-19h30	1h30				Hip-Hop intermédiaire	Jeudi	18h00-19h00	1h
			Intermédiaire-Perfectionnement	Mardi	18h00-19h30	1h30				Hip-Hop Perfectionnement	Jeudi	19h00-20h00	1h

Nombre de cours 1h : _____ x 414€ = + _____
 Nombre de cours 1h15 : _____ x 471€ = + _____
 Nombre de cours 1h30 : _____ x 519€ = + _____
TOTAL COURS DE DANSE : = _____ **B**
 Remise fidélité : J'ai 2 cours de **DANSE**, même foyer ou élève > **B** x 15 % - _____ **C1**
OU OU
 J'ai 3 cours de **DANSE** et plus même foyer ou élève > **B** x 20% - _____ **C2**
TOTAL DANSE après déduction (B-C1 ou B-C2) : = _____ **D**

CALCUL ABONNEMENT – BIEN ETRE

Mettre une croix dans la grille ci-dessous, dans la colonne de chaque élève pour chaque discipline choisie.

LE BIEN-ÊTRE													
Elève 1	Elève 2	Elève 3	Discipline(s)	Jour	Horaires	Durée du cours	Elève 1	Elève 2	Elève 3	Discipline(s)	Jour	Horaires	Durée du cours
			Pilates	Lundi	12h30-13h30	1h				Fitness-Danse	Vendredi	12h30-13h30	1h

Nombre de cours 1h : _____ x 414€ = + _____ **E**
 Remise fidélité : J'ai 2 cours de **BIEN-ETRE**, même foyer ou élève > **E** x 15 % - _____ **F1**
TOTAL BIEN-ETRE après déduction (E-F1) : = _____ **G**

MONTANT TOTAL A PAYER

Total FRAIS INSCRIPTION (A) voir page 1 + _____
 Total DANSE (D) + _____
 Total BIEN ETRE (G) + _____
 Déduction réinscription prioritaire (fait en juin) - _____
! Non reportable d'un élève sur l'autre ni d'un cours sur l'autre !
 Déduction carte CJeune - _____
 Déduction carte Pass Culture - _____
RESTE A PAYER = _____

Paiement en 1 fois, en chèque ou espèce
 Paiement en 3 fois, uniquement par chèque. Encaissement à l'inscription, début janvier N+1 et début avril N+1.
 3 règlements = 1/3 : 1 = _____ 2 = _____ 3 = _____

Tous les chèques doivent être **datés du jour de son émission**, et à l'ordre de « Le Rond Point de la Danse » ou « RPD ».

Les paiements en espèce doivent être réalisés en une seule fois.

Règlement intérieur

Le Rond Point de la Danse - 3175 Route du Colonel Maurice Bellec 13540 PUYRICARD – www.lerondpointdeladanse.fr

Ce règlement est destiné à nous permettre d'exercer notre passion commune dans la détente, la bonne humeur et le respect.

La danse est un art difficile qui demande de la discipline, de la rigueur et de la passion. L'école a pour objectifs : de faire connaître la danse et transmettre cette passion, de familiariser les enfants avec le public et la scène, de les préparer à une éventuelle carrière. Régularité et ponctualité sont indispensables.

Article 1 : Domaine d'application

Le présent règlement s'applique à tous les élèves de l'école de danse « le Rond-Point de la Danse ». Toute inscription ou participation aux activités proposées en vaut acceptation sans réserve.

Article 2 : Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont obligatoires : 35€ par danseur.

Article 3 : Assurances

Les élèves doivent être couverts par une assurance responsabilité civile. L'assurance contractée par l'école de danse couvre des dommages complémentaires pendant les activités proposées par l'école.

Article 4 : Inscription aux cours et tarifs

L'école se réserve le droit de modifier le planning des activités collectives en fonction du nombre de personnes inscrites (8 personnes minimum par cours). Dans ce cas, le remboursement au prorata temporis sera effectué. Le tarif des prestations est défini chaque année et, est dû individuellement pour une saison complète (de septembre N à juin N+1) sans report sur la saison suivante et incessible. Le tarif avantageux des forfaits est lié à l'engagement sur la période entière et il tient compte des vacances et jours fériés. Le paiement total est à remettre au professeur, lors de l'inscription. En cas de non-paiement des prestations à l'inscription, l'élève sera refusé jusqu'à sa régularisation totale. Il ne sera procédé à aucun remboursement en cours de saison quel qu'en soit le motif.

Article 5 : Hygiène, tenue vestimentaire et chaussures

L'élève doit avoir une tenue vestimentaire appropriée, correcte et propre dans le respect d'autrui. Il se présentera par ailleurs au cours, dans un état d'hygiène saint. De même, il utilisera une paire de chaussures appropriée à son cours de danse (baskets, chaussons, pointes, etc...) qui tiennent bien le pied, et en bon état. Il est demandé d'utiliser, dans la salle de danse, une paire de chaussures spécifiquement dédiée à la salle de danse (pas de chaussures ayant servi à l'extérieur) ou des chaussettes, afin d'éviter d'abîmer le tapis de danse ou de le salir, celui-ci étant utilisé par divers styles de danse. Attention, les chaussures aux semelles en caoutchouc de couleurs susceptibles de marquer le sol sont interdites.

Une tenue de cours est imposée pour chaque discipline, afin de garder une cohésion de groupe. La liste des tenues règlementaires est visualisable sur le site internet de l'école de danse dans la rubrique « inscription. »

Article 6 : Propreté des lieux et respect du voisinage

Il est demandé aux élèves d'être vigilants au respect du matériel et à la propreté de la salle et des dépendances (toilettes, vestiaires, parking extérieur). Il est interdit de fumer et manger dans les locaux. Chacun est invité à apporter sa propre bouteille/gourde d'eau. De même, l'école étant située aux abords des habitations, il est demandé à chacun de faire preuve de civisme de ne pas déranger le voisinage par des cris ou bavardages sur le parking ou dans la rue. La voirie et les entrées portails des voisins ne doivent en aucun cas être utilisées pour le stationnement, même rapide.

Article 7 : Sécurité, pertes ou vols

Toute personne non élève du dit cours ne sera pas admis dans la salle, sauf autorisation donnée par le professeur. Les locaux utilisés ne sont pas surveillés. L'école décline toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol des effets personnels de l'élève y compris dans les vestiaires. Nous recommandons de mettre le nom de l'enfant sur toutes ses affaires.

Article 8 : Substances illicites et alcool

L'introduction ou consommation de substances illicites et de boissons alcoolisées, dans les locaux et aux abords de l'école de danse est interdite.

Parafe :

Article 9 : Absences, respect et discipline

Dans l'école, les téléphones doivent être éteints ou mis sur silencieux et il est interdit de mâcher du chewing-gum. En cas de manquement répété, le professeur pourra prononcer immédiatement l'exclusion temporaire de l'élève.

En cas d'abandon des cours, d'absence de courte ou longue durée, il est nécessaire de prévenir le professeur par tout moyen. À noter qu'aucune absence ne sera remboursée.

Article 10 : Décision du professeur et exclusion

Toutes les décisions du professeur s'imposent aux élèves. Le professeur et la direction se réservent la possibilité d'exclure de façon temporaire ou définitive un élève qui aurait commis un manquement au présent règlement intérieur. Dans ce cas, les frais d'inscriptions et l'abonnement de l'élève resteront acquis pleins et entiers. Le fait d'enseigner la danse dans une autre structure sans en avoir informé la direction est un motif d'exclusion pour un élève.

Article 11 : Cours annulé

En cas d'absence du professeur, l'école préviendra les élèves dans les meilleurs délais par tout moyen (y compris affichage). Nous attirons votre attention sur l'importance de la communication par messagerie instantanée, WhatsApp, SMS, e-mail et sur notre site internet, ce sera la solution privilégiée pour nous.

Une solution de remplacement (autre date ou autre professeur) pourra être proposée par l'école, sauf en cas d'évènement recouvrant les caractéristiques de force majeure (conditions météo, locaux inutilisables, crise sanitaire, confinement, etc.). Une séance pourra ponctuellement être annulée s'il y a moins de 3 élèves inscrits à celle-ci. L'élève ne pourra prétendre à aucun remboursement des sommes versées au titre des frais d'inscriptions et des frais concernant chaque discipline pour laquelle il suit un enseignement.

Article 12 : Enfants et responsabilité des parents

Les personnes accompagnant les mineurs doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser.

Article 13 : Spectacles, soirées, démonstrations

L'école proposera au fil de la saison, des stages, des animations, et le Gala de fin de saison.

Ces prestations se dérouleront soit au sein de l'école, soit en extérieur dans un lieu adapté.

Chaque prestation sera payante avec des prix variables, qui couvrent les dépenses de ladite prestation (professeur, location de la salle, et frais annexes).

Le Gala de fin de saison étant l'évènement le plus important de l'école, il est appréciable que les élèves soient présents aux répétitions planifiées au mois de juin.

En effet, cet évènement vise à valoriser les élèves, afin qu'ils puissent dévoiler à leurs proches tous les acquis de leur année. À ce titre et pour que ce spectacle soit des plus merveilleux, les élèves seront vêtus d'un costume. Le coût par élève et par discipline s'élèvera entre 30€ et 60€ et sera à verser au cours de l'année au moment des commandes.

Article 14 : Informations CNIL et droit à l'image

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le danseur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant, en adressant sa demande sur l'adresse e-mail « lerondpointdeladanse@hotmail.com »

Article 15 : Informations données en cours d'année

Les élèves ou responsables légaux, doivent se montrer très attentifs aux différents courriers de l'école qui sont diffusés par messagerie instantanée, e-mail ou par affichage dans le hall d'entrée. Ces documents contiennent en général de précieuses informations sur les cours et l'organisation des diverses manifestations (stages, événements, répétitions etc.). Il ne pourra pas être reproché à l'école de danse un manque d'information à partir du moment où l'un des supports aura été utilisé.

Je reconnais avoir lu ce règlement intérieur, et je suis d'accord pour m'y conformer. Je retrouve ce règlement intérieur sur le site <http://lerondpointdeladanse.fr/>.

Fait à _____ le ____ / ____ /2025.

Nom + Prénom du responsable légal : _____

Signature (précédé de la mention lu et approuvé)



RECAPITULATIF DES PIECES A FOURNIR POUR UN DOSSIER COMPLET

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés

- Fiche de contact et d'inscription remplie (2 pages)
- Paiement total de votre engagement (frais d'inscription + cours)
- Règlement intérieur, signé
- Autorisation d'exploitation de l'image, remplie et signée => cocher la case
- Certificat médical de moins de 3 mois, m'autorisant la pratique de la ou des discipline(s) choisie(s)

! La danse ne fait pas partie du ministère des sports, mais de celui de la culture. Les règles ne sont pas les mêmes. Le certificat médical est obligatoire, chaque année (questionnaire non valable !)



AUTORISATION D'EXPLOITATION DE L'IMAGE (EXTRAIT VIDEO ET PHOTOGRAPHIES)

PARTIE À REMPLIR SI VOUS ETES RESPONSABLE LEGAL D'UN ÉLÈVE MINEUR.

Je soussigné(e) (NOM Prénom) _____

En ma qualité de responsable légal de(s) l'élève(s) (NOMS Prénoms)

(Ci-après le « Mineur »)

Autorise gracieusement le *Rond-Point de la Danse*, à enregistrer, utiliser et exploiter l'image et/ou les propos du Mineur fixé(s) sur des photographies et/ou des supports vidéo ou multimédia tels qu'ils résulteront des enregistrements qui seront réalisés lors du gala de fin d'année du mois de juin 2026 et lors des cours de danse durant la saison de septembre 2025 à juin 2026, pendant une durée d'un (1) an à compter de la date de signature de l'autorisation. Ceci à des fins de promotion de l'école de danse ou de communication interne ou externe, et notamment sur Internet sur le site <http://lerondpointdeladanse.fr/>, et applications mobiles, dans les réseaux sociaux (Facebook et Instagram), dans des newsletters de l'école de danse, ainsi que pour tout type de manifestation de danse.

N'autorise pas

Fait à _____, le ____ / ____ / 2025
Signature (précédée de la mention « **lu et approuvé** »).

PARTIE À REMPLIR SI VOUS ETES MAJEUR AGISSANT EN VOTRE NOM ET POUR VOTRE COMPTE.

Je soussigné(e) (NOM Prénom) _____

Autorise gracieusement le *Rond-Point de la Danse*, à enregistrer, utiliser et exploiter l'image et/ou mes propos fixé(s) sur des photographies et/ou des supports vidéo ou multimédia tels qu'ils résulteront des enregistrements qui seront réalisés lors du gala de fin d'année du mois de juin 2026 et lors des cours de danse durant la saison de septembre 2025 à juin 2026, pendant une durée d'un (1) an à compter de la date de signature de l'autorisation. Ceci à des fins de promotion de l'école de danse ou de communication interne ou externe, et notamment sur Internet sur le site <http://lerondpointdeladanse.fr/>, et applications mobiles, dans les réseaux sociaux (Facebook et Instagram), dans des newsletters de l'école de danse, ainsi que pour tout type de manifestation de danse.

N'autorise pas

Fait à _____, le ____ / ____ / 2025
Signature (précédée de la mention « **lu et approuvé** »).



TARIFS 2025-2026

Frais d'inscription

35€/an

COURS DE DANSE ET DE BIEN-ÊTRE

Cours d'1h	Cours d'1h15	Cours d'1h30
138€/trimestre Soit 414€/an	157€/trimestre Soit 471€/an	173€/trimestre Soit 519€/an
1h de cours / semaine (hors vacances scolaires) 1 cours d'essai gratuit Engagement annuel Facilité de paiement en 3 fois sans frais	1h15 de cours / semaine (hors vacances scolaires) 1 cours d'essai gratuit Engagement annuel Facilité de paiement en 3 fois sans frais	1h30 de cours / semaine (hors vacances scolaires) 1 cours d'essai gratuit Engagement annuel Facilité de paiement en 3 fois sans frais

! Les forfaits (famille et passion) ne sont pas cumulables entre les cours de DANSE et les cours de BIEN-ETRE !

Forfait Famille

Remise 2 cours / même foyer	Remise 3 cours / même foyer
-15% sur le total (hors frais d'inscription)	-20% sur le total (hors frais d'inscription)

Forfait Passion

Remise 2 cours	Remise 3 cours
-15% sur le total (hors frais d'inscription)	-20% sur le total (hors frais d'inscription)



CARTE CJEUNE

Le Rond Point de la Danse est partenaire de la carte CJeune



Jusqu'à **75€** de prise en charge par le dispositif (pour le sport et la culture).

Sur présentation du code de la carte.

Pour en savoir plus sur le dispositif : <https://www.cjeunedeprovence.fr/>

PASS CULTURE

Le Rond Point de la Danse est partenaire du Pass Culture



Ayant 17 ou 18 ans :

50 € ou 150€ de prise en charge par le dispositif

Sur présentation du QR Code

Pour en savoir plus sur le dispositif : <https://pass.culture.fr/>

PASS SPORT

Le Pass Sport est un dispositif créé pour les clubs affiliés aux fédérations sportives, agréées par le ministère des Sports. La danse dépend du ministère de la culture, l'école n'est donc pas éligible.

LE ROND POINT DE LA DANSE

07.66.52.01.92

lerondpointdeladanse@hotmail.com